

Image not found or type unknown



autorisation de prélèvement

Par **sandyvine**, le **24/02/2009** à **15:33**

j'aimerais savoir si L AUTORISATION DE PRELEVEMENT EST OBLIGATOIRE (pour ma part c'est une souscription à internet) ou si je peux régler par chèque ou CB, ou autre souscription

..

je vous remercie de votre réponse

cordialement

Sandrine CAUVIN